
Comptes annuels – 2024

Sommaire

Bilan simplifié avant répartition	3
Compte de résultat simplifié	4
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024	5
<u>1 - Règles et méthodes comptables</u>	5
1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	6
1.2 Immobilisations financières	6
1.3 Créances	6
1.4 Disponibilités - VMP	6
1.5 Charges constatées d'avance	6
1.6 Fonds syndicaux	6
1.7 Provisions pour risques et charges	7
1.8 Dettes	7
1.9 Produits constatés d'avance	7
1.10 Résultat comptable de l'exercice	7
1.11 Cotisations	7
<u>2 - Informations relatives au bilan et au compte de résultat</u>	8
2.1 Immobilisations et amortissements	8
A. Immobilisations	8
B. Amortissements	8
2.2 Dépréciations	8
2.3 Filiales et participations	9
2.4 Etat des créances	9
2.5 Provisions	9
2.6 Fonds syndicaux	9
2.7 Etat des dettes	10
2.8 Honoraires cac	10
2.9 Charges à payer et produits à recevoir	10
2.10 Ventilation des produits	10

<u>3 - Informations complémentaires</u>	10
3.1 Effectif	10
3.2 Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues	11
3.3 Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.	11
 <u>4 - Informations spécifiques aux organisations syndicales</u>	 11
4.1 Ressources de l'année	11
4.2 Contributions publiques de financement	12
4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales	12
4.4 Contributions en nature	12
4.5 Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble	12

Bilan simplifié avant répartition

Actif	31/12/2024			31/12/2023	Passif	31/12/2024	31/12/2023
	Brut	Amort. Dépréciat°	Net	Net			
Actif immobilisé					Fonds syndicaux		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles	4 573	4 573			Report à nouveau	117 013	128 416
Immobilisations financières				2 078	Résultat	714	(11 404)
Total (I)	4 573	4 573		2 078	Total (I)	117 727	117 013
Actif circulant					Autres fonds propres (II)		
Stocks					Provisions (III)		
Créances	7 475		7 475	17 392	Fonds dédiés (IV)		
Total (II)					Dettes		
					Dettes financières		
Disponibilités (III)	125 244		125 244	119 146	Dettes fournisseurs	2 975	
					Dettes diverses	4 848	4 517
					Total (V)	7 823	4 517
Comptes de régularisation (IV)	306		306	306	Comptes de régularisation (VI)		
Total (I + II + III + IV)	130 123	4 573	125 550	121 530	Total (I + II + III + IV + V+ VI)	125 550	121 530

Compte de résultat simplifié

Charges	31/12/2024	31/12/2023	Produits	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation (I)	147 970	166 525	Produits d'exploitation (I)		
Achats	3 447	3 914	Cotisations	22 500	34 807
Autres charges externes	112 917	133 193	Produits activités annexes	8 173	7 705
Impôts et taxes	135	130	Concours publics	5 302	5 573
Charges de personnel	31 470	29 288	Subventions	39 879	43 043
Autres charges			Contributions financières	47 519	47 590
Dotations aux amortissements et aux provisions			Autres produits	23 497	12 955
			Reprises des amortissements et des provisions		
Charges financières (II)			Produits financiers (II)	2 074	2 172
Charges exceptionnelles (III)	3 528	161	Produits exceptionnels (III)	2 601	468
Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I + II +III +IV)	151 498	166 686	Total (I + II +III +IV)	152 212	155 283
Solde créditeur : Excédent	714	(11 404)	Solde débiteur : Déficit		
Total général	152 212	155 283	Total général	152 212	155 283

Annexe aux comptes annuels

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'UD FO de Haute-Saône, a pour but de grouper, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, tous les syndicats composés de salariés conscients de la lutte à mener contre les formes d'exploitation, privés ou d'état et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. L'UD Force Ouvrière de Haute-Saône rassemble et coordonne l'action des syndicats FO de son département. Elle a pour vocation principale de défendre les intérêts particuliers de ses adhérents.

Les comptes de l'Union départementale FO de Haute-Saône se caractérisent au 31 décembre 2024 par :

Total des ressources : 149 611 €

Total du bilan : 125 550 €

- **Excédent de l'exercice : 714 €**

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'UD FO de Haute-Saône pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC n°2009-10 relatif aux comptes annuels des Organisations syndicales, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du règlement ANC n° 2020-08 modificatif et du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilisation prévue :

	Méthode d'amortissement	Durée d'amortissement (années)
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Logiciels	Linéaire	1
-		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Construction	Linéaire	25
- Installations, agencements	Linéaire	10
- Matériel informatique	Linéaire	4
- Matériel de transport	Linéaire	8
-		

1.2 - Immobilisations financières

Elles concernent des titres de participations ou des dépôts de garantie. Les titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

1.3 - Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 – Disponibilités - Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 – Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra l'exercice suivant.

1.6 - Fonds syndicaux

Ils concernent le cumul des résultats antérieurs.

1.7 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

1.8 - Dettes fournisseurs et autres dettes

Toutes les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.9 – Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice dont le dénouement interviendra l'exercice suivant.

1.10 – Résultat comptable de l'exercice

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». Il appartient à l'instance statutairement compétente de se prononcer sur l'affectation de l'excédent ou du déficit. Les excédents ou déficits sont soit affectés en réserves soit en report à nouveau.

1.11 – Cotisations syndicales

En application du règlement CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à la structure.

2 - Informations relatives au bilan et au compte de résultat

2.1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des valeurs brutes des immobilisations et de leurs amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

A - Immobilisations

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	4 573 €	€	€	4 573 €
Matériel de bureau.	2 377 €	€	€	2 377 €
Matériel informatique	2 196 €	€	€	2 196 €
Total	4 573 €	€	€	4 573 €

B - Amortissements et dépréciation des immobilisations

Tableau des amortissements

	Durée utilisation ou taux d'amortisst	Mode d'amortisst	Amortisst cumulés ouverture de l'exercice	Dotations exercice	Diminutions	Amortisst cumulés à la clôture /exercice
Immobilisations corporelles	-	-	4 573 €	€	€	4 573 €
Matériel de bureau	-	-	2 377 €	€	€	2 377 €
Matériel informatique	-	-	2 196 €	€	€	2 196 €
Total			4 573 €	€	€	4 573 €

2.2 Dépréciations

Néant

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	€	€	€	€
Stocks et en-cours	€	€	€	€
Créances	€	€	€	€
Total	€	€	€	€

2.3 Etat des filiales et participations

Néant

2.4 État des créances

Créances	Montant brut	Échéance à	
		- 1 an	+ 1 an
Créances de l'actif immobilisé	€	€	€
Créances liées à des participations	€	€	€
Créances de l'actif circulant	€	€	€
Produits à recevoir	4 500 €	4 500 €	€
Subvention à recevoir	2 975 €	2 975 €	€
Charges constatées d'avance (*)	306 €	306 €	€
Total	7 475 €	7 475 €	€

(*) Récapitulatif des principales charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2024
Abonnement TOROP.NET	306 €
TOTAL	306 €

L'état des créances est composé au 31/12/2024 de produits à recevoir qui concernent principalement des contributions financières non reçues (ADSA, AGFPN), et de subventions à recevoir qui concernent la subvention du département.

2.5 Provisions

Néant

2.6 Fonds syndicaux

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice :

Fonds syndicaux	01/01/2024	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Réserves	€	€	€	€
Report à nouveau	128 416 €	-11 404 €	€	117 013 €
Résultat de l'exercice	-11 404 €	11 404 €	714 €	714 €
TOTAL	117 013 €	0€	714 €	117 727 €

2.7 – Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Échéance à		
		Échéance max 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 975 €	2 975€	€	€
Autres dettes	4 848 €	4 848 €	€	€
Produits constatés d'avance (*)	€	€	€	€
Total	7 823 €	7 823 €	€	€

(*) Récapitulatif des principaux produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2024
	Néant
TOTAL	€

2.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Néant

2.9 Charges à payer et produits à recevoir

- Les charges à payer concernent essentiellement des notes de frais au 31/12/2024.
- Les produits à recevoir concernent essentiellement des aides non reçues, des intérêts de placements

2.10 Ventilation des produits

Les ressources de l'Organisation Syndicale sont détaillées au point 4.1 de l'annexe.

3 - Informations complémentaires

3.1 Effectif

Effectif	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés	1
Cadres	
Total	1

La structure emploie au 31 décembre 2024 1 salarié à temps partiel (85%).

3.2 Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

3.3 Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat

Néant.

4 - Informations spécifiques

4.1 Ressources de l'année N

- Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 € sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

- Les cotisations sont enregistrées en comptabilité lors de leurs encaissements et non lors du placement du matériel auprès des structures syndicales. Ce qui est conforme au règlement CRC n° 2009-10 du 3 décembre 2009.

Le fait générateur étant l'encaissement des cotisations.

	31/12/2024
▪ Cotisations reçues	+38 979
▪ Reversements cotisations	-16 479
▪ Subventions reçues – concours publics	+45 181
▪ Plus Contributions financières reçues	+47 519
▪ Plus : Autres Produits d'exploitation perçus	+32 337
▪ Plus : Produits financiers perçus	+2 074
TOTAL DES RESSOURCES	=149 611

Les subventions perçues proviennent du *Conseil Départemental, Régional et la CARSAT*.

Les concours publics correspondent à des indemnités *CESER*.

Les produits financiers correspondant aux intérêts du compte sur livret.

4.2 Contributions publiques de financement

	En euros
Fonds dédiés aux contributions publiques de financement : - à l'ouverture de l'exercice : - à la clôture de l'exercice :	Néant Néant
Fonds inscrits à la clôture de l'exercice précédent et utilisés au cours de l'exercice	Néant
Dépenses restant à engager et inscrites au cours de l'exercice en « Engagements à réaliser sur contributions de financement »	Néant
Fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices	Néant
Existence de conditions résolutives liées aux contributions publiques de financement	Néant

4.3 Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant

4.4 Contributions en nature

Les mises à dispositions de personnes devant faire l'objet d'une information qualitative (Crc 2009-10). Leur nombre est de 1 personne. Les locaux de l'UD sont mis à disposition par le Conseil Départemental.

4.5 Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Référence	Liste des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble dont les comptes annuels sont joints
1	Néant
2	